

Rapport annuel

2019

*SERVICE ENVIRONNEMENT – Collecte et traitement des déchets
ménagers et assimilés*

Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan

Tél 04 90 35 01 52

17 A Rue de Tourville
84600 VALREAS

<http://www.cceppg.fr>
environnement@cceppg.fr

Table des matières

Présentation du territoire	3
Les ordures ménagères	10
La collecte sélective	14
Les autres collectes de déchets	20
Les déchèteries	22
Le quai de transfert	28
Communication	29
Données financières	30

19 communes
23 598 habitants

Présentation du territoire

La Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a été créée au 1^{er} janvier 2014, suite à la fusion entre la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et la Communauté de Communes du Pays de Grignan avec l'intégration de la commune isolée de Grignan (références : arrêtés inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013).

Par délibération en date du 24 janvier 2014, le conseil communautaire a confirmé l'exercice, au titre de la protection de l'environnement et du cadre de vie, de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement) » par la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

La commune de Grignan exerçant préalablement cette compétence, le conseil communautaire a précisé que cette dernière serait exercée par la Communauté de Communes sur l'intégralité de son territoire à compter du 1^{er} avril 2014.

Par délibération en date du 17 juin 2014, le conseil communautaire a sollicité une modification du périmètre du Syndicat des Portes de Provence (SYPP) afin que l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes adhère au Syndicat des Portes de Provence, syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du sud Drôme Ardèche et du nord Vaucluse. Le traitement des déchets ménagers et assimilés, le transport, le tri et la valorisation des déchets seraient alors réalisés par le SYPP.

Par arrêté préfectoral n°2014358-0008 du 24 décembre 2014, la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a intégré le SYPP pour la totalité de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2015.

Tous les contrats liés aux déchets (collecte et/ou traitement, reprise de matériaux...) précédemment passés respectivement par les Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, ainsi que par la commune de Grignan avaient été exécutés à compter du 1^{er} janvier 2014 par la CCEPPG (au 1^{er} avril 2014 pour ceux concernant la commune de Grignan). En janvier ou février 2015 (selon la nature des contrats) de nouveaux contrats harmonisés ont été exécutés pour l'ensemble du territoire.

Depuis début 2015, tous les contrats en matière d'environnement couvrent la totalité du territoire de la Communauté de Communes. Tous ces contrats liés à la collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre, cartons, encombrants) ont pris fin au 31 décembre 2018.

A la fin de l'année 2017 et au cours de l'année 2018, une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes a été menée. A la suite de cette étude, la Communauté de Communes a décidé de mettre en œuvre de nouveaux schémas de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019. D'ici l'horizon 2023, l'ensemble des flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre) seront collectés en points d'apport volontaire. La collecte en porte à porte sera supprimée sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent, une nouvelle consultation a été lancée pour l'ensemble des contrats de collecte des déchets ménagers et assimilés pendant l'été 2018, les nouveaux contrats ont commencé à être exécutés le 1^{er} janvier 2019.

Le marché de prestations de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes est désormais alloti de la façon suivante :

Lot 1 : Conteneurisation des ordures ménagères et de la collecte sélective en bac (Prestataire retenu : ESE)

Lot 2 : Fourniture et pose des bornes d'apport volontaire (bornes aériennes, conteneurs enterrés / semi-enterrés) (Prestataire retenu : SULO)

Lot 3 : Collecte des OMR, des RSHV, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs avec exploitation du quai de transfert (variante obligatoire) (Prestataire retenu : SMN NICOLLIN) ; la variante avec exploitation du quai de transfert n'a pas été retenue. *OMR : ordures ménagères résiduelles ; RSHV : Recyclables Secs Hors Verre (emballages recyclables et papiers)*

Lot 4 : Collecte du verre, lavage des colonnes et des conteneurs (Prestataire retenu : VIAL)

En parallèle de l'étude technique concernant les schémas de collecte des déchets, une étude financière a également été menée. La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan devait en effet se prononcer sur le choix de son mode de financement du service de gestion des déchets avant le 15 octobre 2018 (date limite imposée par les services fiscaux).

Sur la base des travaux de la commission environnement, initiés dès 2014, le Président de la Communauté de Communes a proposé la mise en œuvre de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère) sur l'ensemble du territoire lors du conseil communautaire du 13 octobre 2018, le vote des conseiller(e)s communautaires a été favorable à cette proposition (par 26 voix pour, 15 voix contre et 2 abstentions).

Différents mécanismes ont été mis en œuvre dans le cadre de l'instauration de la TEOM :

- Un plafonnement de la valeur locative des locaux à usage d'habitation passibles de la TEOM a été fixé à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.
- Des zones pour unification progressive du taux de TEOM ont été définies en fonction des territoires des anciennes Communauté de Communes, afin de limiter les hausses de cotisation résultant de l'harmonisation des différents modes de financement.

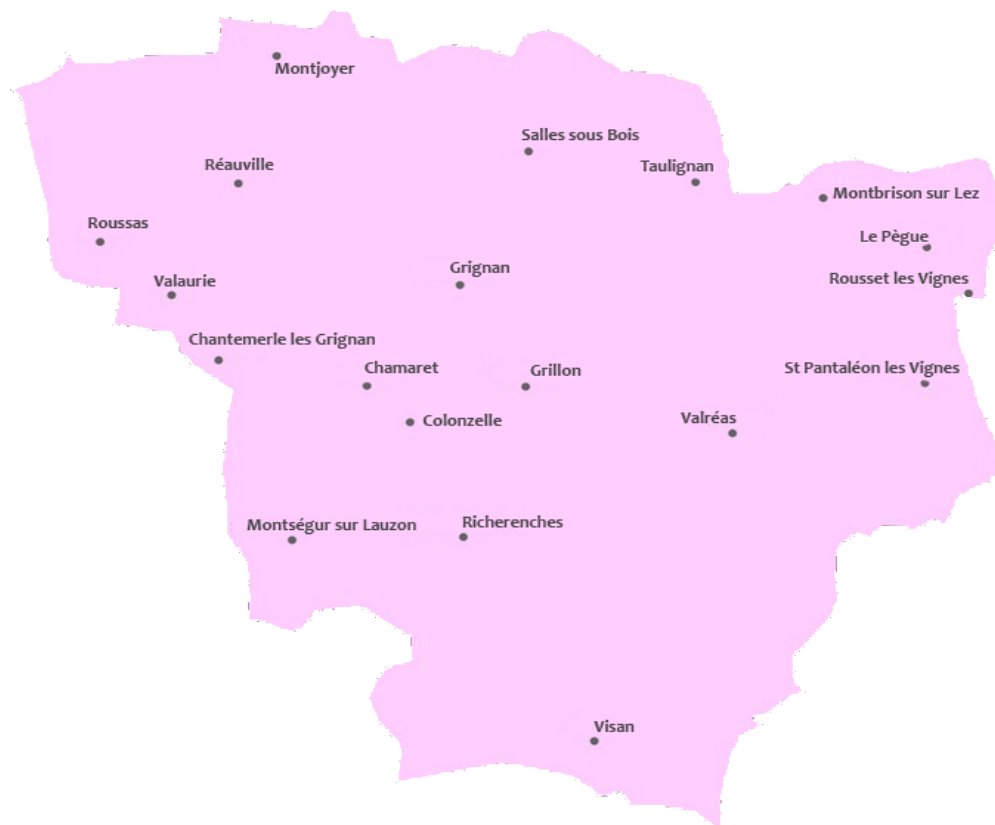
Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2019, le système de financement du service gestion des déchets est harmonisé. L'année 2018 a été la dernière année de facturation de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les 14 communes concernées, 4 781 factures ont été émises au 1^{er} trimestre 2019 au titre de l'année 2018.

Le territoire

19 communes qui représentent 23 598 habitants (soit - 0,13% par rapport à 2018).

Répartition du nombre d'habitants :

Chamaret.....	574	Richerenches.....	743
Chantemerle-lès-Grignan.....	264	Roussas.....	374
Colonzelle.....	564	Rousset-les-Vignes	302
Grignan.....	1 587	Saint Pantaléon Les Vignes	461
Grillon	1 790	Salles sous Bois	190
Le Pègue	369	Taulignan	1 726
Montbrison-sur-Lez	298	Valaurie.....	608
Montjoyer.....	286	Valréas.....	9 689
Montségur sur Lauzon	1 335	Visan.....	2 044
Réauville.....	394		



Systeme de collecte des déchets sur le territoire

- Collecte des ordures ménagères :

Plusieurs systèmes de collecte sont mis en place sur le territoire.

Au début de l'année 2019, les communes de Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes et Valaurie sont collectées en bacs de regroupement mis en place sur chaque commune. Les autres communes (Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Montjoyer, Richerenches, Salles sous Bois, Taulignan, Valréas et Visan) sont collectées en porte à porte et en bacs de regroupement.

Les fréquences de collecte varient d'une commune à l'autre et selon les secteurs géographiques des communes elles-mêmes (centre-ville/ centre-bourg, extérieurs) (du C1 au C5). Des collectes supplémentaires sont organisées en fonction de la saisonnalité ; les communes de Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Montbrison sur Lez, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois et Valaurie sont concernées.

A compter de l'été 2019, le schéma de collecte des déchets ménagers se met en place progressivement. La collecte en porte à porte et/ou bacs de regroupement prend fin entre les mois de juillet et octobre pour les communes de Grillon, Réauville, Roussas et Valaurie. Les points d'apport volontaire sont créés dans ces communes. Sur chaque point d'apport volontaire, un contenant est présent pour chacun des flux suivants : ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, verres et papiers. En octobre, un point d'apport volontaire est créé à Grignan en remplacement d'un point de collecte devenu problématique.

- Collecte sélective :

Au 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan a mis en place l'extension des consignes de tri, grâce à un appel à projet de CITEO pour lequel le SYPP a candidaté et a été lauréat. Désormais tous les emballages ménagers peuvent être déposés dans les colonnes / conteneurs emballages recyclables.

En plus des emballages habituels, les petits métaux (couvercles, capsules...), les barquettes plastiques, les pots de yaourts / compotes / crème fraîche, les films plastiques (suremballages...)... sont également acceptés sur notre centre de tri.

Au début de l'année 2019, les communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan disposent d'une collecte en porte à porte des emballages divers recyclables par le biais des sacs jaunes. Ces communes disposent également sur certains secteurs de points de regroupement (bacs couvercle jaune). Les communes de Grillon et Valréas sont également équipées pour certains quartiers de conteneurs enterrés ou semi-enterrés pour les emballages.

Les autres communes du territoire disposent pour ce flux d'une collecte en points d'apport volontaire (colonnes aériennes).

A compter de l'été 2019, il est mis fin à la collecte des bacs et sacs jaunes pour les communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan. 52 colonnes aériennes sont mises en place sur ces communes. Tous les emballages recyclables sont désormais collectés en points d'apport volontaire sur la totalité du territoire. Les usagers ne dépendent plus d'un jour de collecte et peuvent déposer leurs déchets quand ils le souhaitent. Cette modification a été réalisée en cohérence avec l'extension des consignes de tri grâce à laquelle le volume des emballages recyclables augmente, la fréquence de collecte en porte à porte tous les quinze jours devenait inadaptée.

Pour les autres flux (verres et papiers), tout le territoire est collecté en points d'apport volontaire (colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés).

Grâce à l'appel à projet de CITEO, une collecte des papiers graphiques pour les administrations a également été mise en œuvre (3 colonnes ont été placées respectivement à la Mairie de Valréas (CTM), au Lycée Revoul et sur l'Espace Germain Aubert).

Chaque flux (emballages divers, papiers et verres) est collecté séparément et suit sa filière spécifique de traitement.

- Collecte des cartons :

Les cartons des professionnels de la commune de Valréas sont collectés une fois par semaine en porte à porte. Les communes de Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie et Visan sont équipés d'une colonne de 5 m³. Les communes de Chamaret, Grillon et Montségur sur Lauzon disposent de deux bennes de 5 m³. Ces colonnes sont disponibles pour la collecte des cartons des particuliers et des professionnels.

- Collecte des encombrants :

Les administrés des communes de Grillon, Richerenches, Taulignan, Valréas et Visan bénéficient d'une collecte des encombrants en porte à porte une fois par mois (le premier lundi du mois) sur la base d'une inscription téléphonique préalable auprès du prestataire (SMN NICOLLIN).

- Déchèteries :

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire : Grignan, Valaurie et Valréas.

Les ordures ménagères

Organisation du service de collecte

L'ensemble des communes est collecté par un prestataire (SMN NICOLLIN, MONTPELLIER, 34).

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue
PàP : village BdR : village et extérieur	PàP : village et extérieur BdR : extérieur	PàP : village et extérieur	PàP : village BdR : extérieur 1 PAV en octobre	PàP et BdR : village et extérieur CE/CSE Collecte en PAV à partir de juillet / août	BdR : village et extérieur

Montbrison sur Lez	Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas
BdR : village et extérieur	PàP : village et extérieur BdR : extérieur	BdR : village et extérieur	BdR : village et extérieur Collecte en PAV à partir de septembre	PàP et BdR : village et extérieur	BdR : village et extérieur Collecte en PAV à partir de septembre

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
BdR : village et extérieur	BdR : village et extérieur	PàP : village et extérieur	PàP : village et extérieur BdR : extérieur	BdR : village et extérieur Collecte en PAV à partir de septembre	PàP et BdR : village et extérieur CE/CSE	PàP et BdR : village et extérieur

PàP : porte à porte ; BdR : bacs de regroupement ; CE : conteneur enterré ; CSE : conteneur semi-enterré ; PAV : point d'apport volontaire

Dotation des communes en bacs, conteneurs et colonnes

La Communauté de Communes loue des bacs auprès d'un prestataire (ESE France SA, CHALON SUR SAONE, 71). Les communes de Colonzelle et Salles Sous Bois sont principalement collectées en porte à porte (sacs et bacs privés), peu de bacs sont loués.

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue	Montbrison sur Lez
56	23	2	88 3 CE	0 depuis août 792 en 2018 6 CSE, 2 CE, 12 CA	16	28

Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas	Rousset Les V.
21	105	0 depuis septembre 35 en 2018 2 CSE, 3 CA	315	0 depuis septembre 27 en 2018 2 CSE, 4 CA	13

St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
26	2	59	0 depuis septembre 32 en 2018 2 CSE, 5 CA	2 638 3 CSE, 2 CE	902

CE : conteneur enterré ; CSE : conteneur semi-enterré ; CA : colonne aérienne

Soit un volume total de bacs en location d'environ 1 158 260 litres (1 158,26 m³) (1 348,70 m³ en 2018, soit -14,12%).

L'ensemble du parc de bacs est en location depuis 2015, ce qui permet notamment d'avoir une maintenance sur ces équipements.

Il est à noter la baisse du volume de bacs depuis 2018, en effet, avec la mise en place des points d'apport volontaire, les équipements en bacs des communes de Grillon, Réauville, Roussas et Valaurie ont été retirés en totalité par le prestataire.

Fréquences de collecte hebdomadaire

Les fréquences de collecte varient d'une commune à l'autre en fonction des besoins.

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue	Montbrison sur Lez	Montjoyer
C2	C1 + C2 <i>vacances scolaires</i>	C1 + C2 <i>juillet/ août</i>	C2 village, C1 extérieur + C2 ou C3 extérieur <i>du 01/04 au 30/09</i>	C2 village, C1 extérieur + C2 extérieur <i>du 01/05 au 30/09</i> Depuis juillet collecte en PAV	C2	C1 + C2 du 01/06 au 30/09	C1

Montségur s/ Lauzon	Réauville	Riche- renches	Roussas	Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan
C2 village, C1 extérieur	C2 Depuis septembre collecte en PAV	C2 village, C1 extérieur	C2 Depuis septembre collecte en PAV	C1 + C2 <i>juin/Sept</i> + C3 <i>juillet/Août</i>	C2 + C3 <i>juillet/août</i>	C1 + C2 <i>juillet/août</i>	C2

Valaurie	Valréas	Visan
C2 + C3 <i>juin/sept</i> Depuis septembre collecte en PAV	C1, C2 ou C3 C5 centre ville intra- muros	C2 village, C1 extérieur

Tonnages

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct
2018	536,92	402,96	519,42	522,66	567,62	570,62	608,42	609,93	493,10	528,08
2019	486,82	446,32	489,30	538,26	526,48	520,86	621,18	595,30	502,86	488,46

	Nov	Dec	Total
2018	525,20	509,50	6 394,43
2019	496,58	535,72	6 248,14

Soit, 5817,70 T collectées en porte à porte / bacs de regroupement et 430,44 T collectées en points d'apport volontaire (colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés) en 2019.

Traitement

Par arrêté préfectoral 2014358-0008 du 24 décembre 2014, la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au Syndicat des Portes de Provence depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les ordures ménagères des communes sont traitées sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) COVED à Roussas.

L'ensemble des ordures ménagères du territoire est enfoui.

La collecte sélective

Organisation du service de collecte

L'ensemble des communes est collecté par des prestataires. Les emballages divers et les papiers sont collectés par SMN NICOLLIN (MONTPELLIER, 34). Le verre est collecté par VIAL SAS (VERGEZE, 30).

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue
Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux Fin de la collecte en PàP pour les emballages divers via les sacs jaunes, bacs jaunes en juillet	Collecte en colonnes pour tous les flux

Montbrison sur Lez	Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas
Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux Fin de la collecte en PàP pour les emballages divers via les sacs jaunes, bacs jaunes en juillet	Collecte en colonnes pour tous les flux

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/ conteneurs pour tous les flux Fin de la collecte en PàP pour les emballages divers via les sacs jaunes, bacs jaunes en juillet	Collecte en colonnes pour tous les flux Fin de la collecte en PàP pour les emballages divers via les sacs jaunes, bacs jaunes en juillet

PàP : porte à porte

Dotation des communes en conteneurs et colonnes aériennes

Entre janvier et juillet, la Communauté de Communes loue des conteneurs auprès d'un prestataire (ESE) pour les communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan. Il s'agit de bacs du même type que les ordures ménagères sauf qu'ils sont munis d'un couvercle jaune et d'une ouverture afin que les usagers puissent déposer leurs déchets. Ces conteneurs ne doivent être utilisés que pour les emballages divers déposés en vrac. En juillet ces bacs ont été retirés pour laisser la place à une collecte des emballages en points d'apport volontaire.

Concernant les colonnes aériennes et les conteneurs enterrés ou semi-enterrés, ils appartiennent à la Communauté de Communes.

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan (hors camping)	Grillon (hors camping)	Le Pègue
Emballages : 4 colonnes Papiers : 3 colonnes Verre : 4 colonnes	Emballages : 3 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 3 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 6 colonnes et 2 CE Papiers : 3 colonnes et 1 CE Verre : 6 colonnes et 2 CE	Emballages : 4 colonnes, 1 CE, 3 CSE Papiers : 6 colonnes, 2 CSE Verre : 6 colonnes, 2 CSE	Emballages : 2 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes

Montbrison sur Lez	Montjoyer (hors abbaye)	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas (hors Domaine Bour)
Emballages : 1 colonne Papiers : 1 colonne Verre : 3 colonnes	Emballages : 2 colonnes Papiers : 1 colonne Verre : 2 colonnes	Emballages : 5 colonnes Papiers : 6 colonnes Verre : 5 colonnes	Emballages : 1 colonne, 1 CSE Papiers : 1 colonne, 1 CSE Verre : 1 colonne, 1 CSE	Emballages : 3 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 3 colonnes	Emballages : 2 colonnes, 2 CSE Papiers : 2 colonnes, 1 CSE Verre : 2 colonnes, 2 CSE

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie (hors Eyguebelle)	Valréas (hors privés)	Visan (hors camping)
Emballages : 2 colonnes Papiers : 1 colonne Verre : 1 colonne	Emballages : 3 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 1 colonne Papiers : 1 colonne Verre : 2 colonnes	Emballages : 7 colonnes Papiers : 4 colonnes Verre : 4 colonnes	Emballages : 2 colonnes, 2 CSE Papiers : 2 colonnes, 1 CSE Verre : 2 colonnes, 1 CSE	Emballages : 28 colonnes, 7 CSE, 2 CE Papiers : 14 colonnes, 4 CSE, 1 CE Verre : 21 colonnes, 4 CSE, 1 CE	Emballages : 8 colonnes Papiers : 4 colonnes Verre : 6 colonnes

Soit un total de 222 colonnes aériennes, 34 conteneurs semi-enterrés et 10 conteneurs enterrés.

Fréquences de collecte

Concernant la collecte en point d'apport volontaire, les fréquences varient en fonction des flux et en fonction des remplissages des colonnes aériennes et des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Les collectes s'adaptent également à la saisonnalité.

De janvier à juillet, pour la collecte en porte à porte des sacs et bacs jaunes (495 bacs), le centre-ville de Valréas est collecté une fois par semaine, le reste du territoire concerné par cette collecte est collecté une fois tous les quinze jours.

Tonnages

> Emballages divers :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2018	27	22,7	23,5	27	34,3	26,7	30,5	38,5	29,7	29	31,4	21,6	341,9
2019	23,5	24,2	26,3	36,4	38,6	33,3	39,7	39,8	31,8	32,4	26,2	34,3	386,7

> Papiers :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2018	29	39,4	25,3	36,1	27,3	25,1	30,3	39,5	17,3	37,8	27,7	17,4	352,3
2019	45,8	19,9	30,2	19,6	45,8	23,2	25,9	41,2	24,1	34,1	33,1	21,7	364,6

> Verre :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2018	96,3	48,5	54,7	52,8	76	59,2	98	107,1	84,9	69,8	61,6	48,4	857,3
2019	61,5	55,8	68,8	65	82,4	81,5	92,5	126,1	51,2	89,1	33,1	90	896,8

Traitement

La compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au Syndicat des Portes de Provence.

Le flux des emballages divers est traité au centre de tri PAPREC à Nîmes (30) et le flux des papiers est traité au centre de regroupement PLANCHER à Montélimar (26).

Le verre est traité au centre de réception IPAQ à Lavilledieu (07).

Les déchets recyclables apportés par les prestataires pour le compte de la Communauté de Communes sont réceptionnés au sein des centres de tri où les déchets sont triés en différentes fractions recyclables. Ils sont ensuite conditionnés puis revendus aux industriels. Les déchets seront transformés et valorisés en vue d'une réutilisation.

La collecte sélective permet donc de réduire les quantités de déchets traités par enfouissement, ainsi que la préservation des matières premières.

Les refus de tri, qui sont des déchets déposés dans les conteneurs de tri sélectif par les usagers mais qui ne correspondent pas aux consignes de tri, sont quant à eux envoyés vers une filière de valorisation énergétique après passage en centre de tri.

Acier (boîtes de conserve, canettes, barquettes...) : L'acier est transporté dans une aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Carton (emballages et briques alimentaires) : Le carton est transporté dans une papèterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. Il est ainsi obtenu de la feuille de papier qui est enroulée en grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, ces feuilles de papier sont déclinées en nouveaux produits, ou en emballage.

Aluminium (canettes, aérosols...) : L'aluminium est compacté en balles pour être transportés vers un centre d'affinage où il est broyé puis passé au four pour être fondu. L'aluminium ainsi fondu est ensuite coulé en lingots ou transporté sous forme liquide. Il arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Plastique (bouteilles, flacons, barquettes...) : Les plastiques sont compactés puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont ensuite broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés ainsi obtenus sont envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.

(source : SYPP)

Les autres collectes de déchets

Collecte des cartons

Les cartons des professionnels sont collectés sur la commune de Valréas une fois par semaine par le prestataire SMN NICOLLIN. 57,50 tonnes de cartons ont été collectées auprès des professionnels.

21 colonnes de 5 m³ ont été positionnées, à la fin du premier trimestre 2019, respectivement dans les communes de Chamaret (2 colonnes), Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon (2 colonnes), Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon (2 colonnes), Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie et Visan. Auparavant, les communes citées ci-avant (sauf Grillon) étaient dotées de bennes, type benne pélican, installées à partir de mai 2015.

En 2019, les 21 colonnes cartons ont été achetées par la Communauté de Communes auprès de SULO, elles ont remplacé les bennes initialement louées auprès de SMN NICOLLIN depuis 2015.

Ces équipements ont permis de collecter 78,94 tonnes de cartons sur l'année 2019 (57,76 tonnes en 2018) ; il s'agit de cartons de particuliers et de professionnels.

Collecte des encombrants (hors déchèteries)

Les encombrants des particuliers sont collectés en porte à porte sur les communes de Grillon, Richerenches, Taulignan, Valréas et Visan sur la base d'une inscription téléphonique auprès du prestataire SMN NICOLLIN. Un numéro vert a été mis en place à cet effet. Cette collecte est organisée le premier lundi de chaque mois. Les déchets sont déposés en bordure de voie publique.

23,58 tonnes d'encombrants ont été collectées auprès des particuliers (22,48 tonnes en 2018).

Collecte des textiles

Des colonnes de collecte spécifiques sont mises en place sur le territoire, elles permettent de collecter les textiles, le linge de maison et les chaussures. La mise à disposition de colonnes et la collecte sont gratuites pour la Communauté de Communes.

Deux prestataires sont présents sur notre territoire par le biais de conventions : LE RELAIS (13 colonnes) et ECO TEXTILE (16 colonnes).

LE RELAIS a disposé ses colonnes sur les communes de Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois et Valaurie.

ECO TEXTILE a disposé ses colonnes sur les communes de Grignan, Grillon, Richerenches, Roussas, Taulignan, Valréas et Visan.

LE RELAIS a collecté 29,652 tonnes (27,053 tonnes en 2018), ECO TEXTILE ne nous a pas transmis les données de collecte 2019 (47,45 tonnes en 2018).

Collecte de l'amiante

Une collecte d'amiante liée, destinée exclusivement aux particuliers, a été organisée par le Syndicat des Portes de Provence et la Communauté de Communes le samedi 19 octobre 2019 à la déchèterie située à Valaurie, sur la base d'une inscription préalable.

49 apports ont été réalisés ce jour-là pour un total de 9,10 tonnes collectées (en 2018, 58 apports pour un total de 16,70 tonnes). (NB : la collecte d'amiante est ouverte à l'ensemble des habitants des communes du territoire du SYPP, les 9,10 tonnes ne concernent pas seulement les usagers du territoire de la Communauté de Communes).

Cette collecte est gratuite pour les particuliers. Pour la Communauté de Communes, elle est incluse dans le coût de cotisation du SYPP à l'habitant.

Pour la réception en déchèterie, c'est le prestataire COVED qui met en place un opérateur qualifié titulaire d'une formation spécifique amiante. Ce dernier se charge de conditionner correctement les plaques réceptionnées, puis de les charger en fin de journée sur un camion plateau.

Le traitement de l'amiante ainsi collectée se fait par stockage dans un casier dédié et spécifique à l'amiante fibrociment (arrêté préfectoral spécifique) à l'ISDND de Roussas.

Les déchèteries

Mode de gestion des structures

La Communauté de Communes dispose de trois déchèteries sur son territoire : Grignan, Valaurie et Valréas.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les hauts de quai (gardiennage) des déchèteries sont gérés par des agents de la Communauté de Communes, les bas de quai sont gérés par le Syndicat des Portes de Provence.

Accès des particuliers et des professionnels

L'accès aux déchèteries intercommunales est réservé aux particuliers et artisans, commerçants, entreprises soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ces usagers doivent résider (particuliers) ou avoir leur siège social (professionnels) exclusivement sur les communes de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

Afin d'équilibrer les fréquentations des déchèteries, des zonages géographiques ont été mis en place :

- Les particuliers des communes de Grillon, Montbrison sur Lez, Le Pègue, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Valréas, Richerenches et Visan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à VALREAS.

- Les particuliers des communes de Chamaret, Colonzelle, Grignan, Montségur sur Lauzon, Salles sous Bois et Taulignan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à GRIGNAN.

- Les particuliers de toutes les communes de la Communauté de Communes à savoir Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie, Valréas, Richerenches et Visan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à VALAURIE.

- L'accès des véhicules communaux respectent les mêmes règles d'accès citées ci-dessus pour les particuliers.

Les artisans, commerçants, entreprises qui ont leur siège social sur une des communes de la Communauté de Communes peuvent accéder aux trois déchèteries sans distinction.

Les professionnels ayant un chantier sur le territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan peuvent également avoir accès aux structures, même si leur siège social est situé sur une commune différente (et même s'ils ne sont pas soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Les professionnels présentent un justificatif délivré par le client ou la mairie où se déroule le chantier.

Le passage des professionnels est facturé 15 euros pour chacun des sites (hors dépôt de carton et de ferraille pour lesquels les apports sont gratuits).

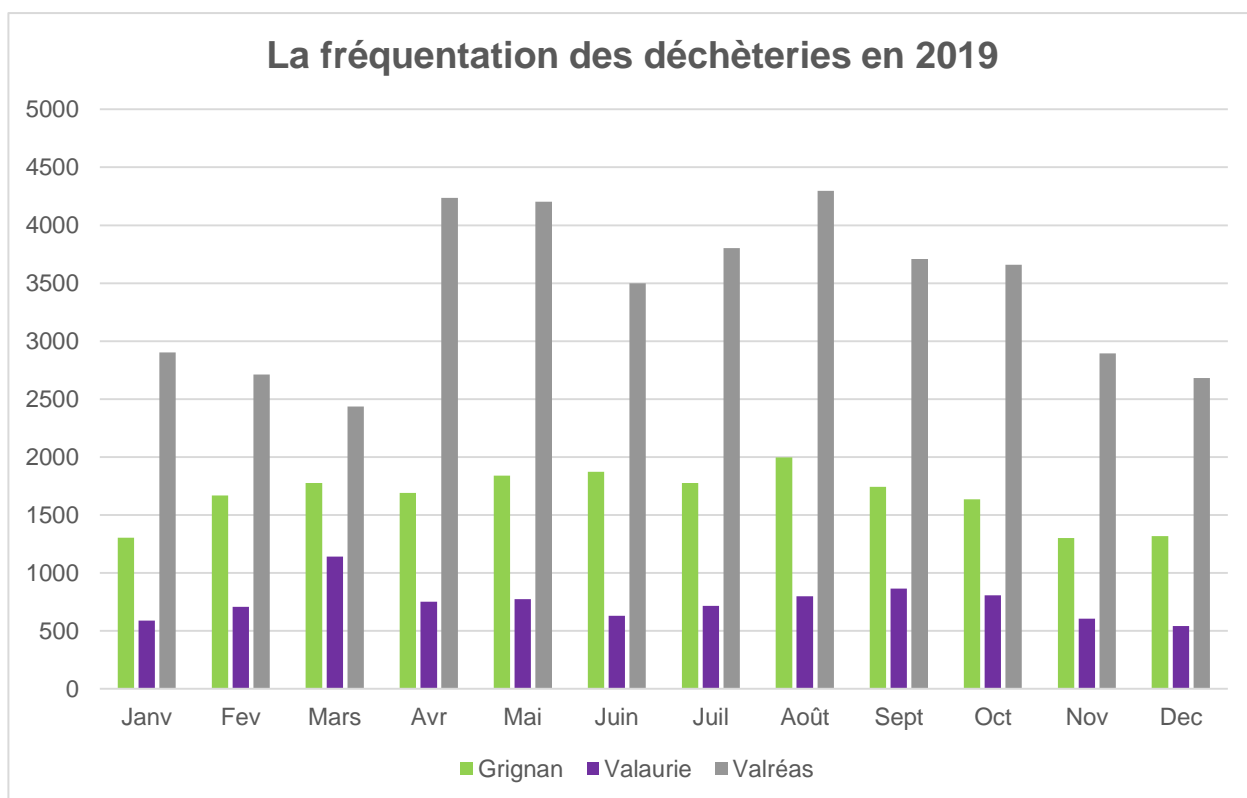
Amplitude horaire des déchèteries

	GRIGNAN		VALAURIE		VALREAS	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
Lundi	8h30-12h		8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Mardi	8h30-12h	14h-18h			8h30-12h	14h-18h
Mercredi	8h30-12h			14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Jeudi	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h			14h-18h
Vendredi	8h30-12h		8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Samedi	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Amplitude horaire hebdomadaire	33 heures		30 heures		41,5 heures	

Fréquentation

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total	
2018	Grignan	1289	1055	1695	1966	2050	2191	2226	2105	1889	1737	1425	1252	20 880
2019		1305	1669	1775	1691	1841	1872	1775	1996	1742	1636	1302	1319	19 923
2018	Valaurie	610	495	726	759	789	979	823	792	861	677	557	481	8 549
2019		588	708	1140	753	775	630	715	800	864	808	605	543	8 929
2018	Valréas	3119	2423	3630	4781	4301	4127	4230	4580	4282	4125	3173	2755	45 526
2019		2903	2711	2437	4235	4204	3499	3804	4297	3708	3660	2895	2681	41 034

Ces chiffres prennent en compte les fréquentations des artisans, mairies et particuliers.



Tonnages

	GRIGNAN	VALAURIE	VALREAS	TRAITEMENT
Cartons (tonnes)	52,20 (58,06 en 2018)	54,04 (55,30 en 2018)	158,96 (142 en 2018)	Fabrication de nouveaux cartons.
Encombrants (tonnes)	415,61 (385,3 en 2018)	281,52 (227,8 en 2018)	1 228,63 (925 en 2018)	Enfouissement en ISDND COVERED Roussas.
DMS (tonnes) (dont EcoDDS)	25,10 (16,51 en 2018)	12,53 (7,30 en 2018)	48,01 (28,7 en 2018)	Valorisation énergétique, élimination ou recyclage.
DEEE (tonnes)	64,29 (51,67 en 2018)	32,93 (31,36 en 2018)	156,49 (133 en 2018)	Rénovation, recyclage ou valorisation énergétique.
Ferraille (tonnes)	93,74 (99,74 en 2018)	58,20 (66,02 en 2018)	209,40 (198 en 2018)	Fondue en aciérie pour former des lingots réutilisables pour la fabrication d'objets en fer.
Gravats (tonnes)	563,62 (585,8 en 2018)	346,61 (451,2 en 2018)	1 213,73 (1850 en 2018)	Recyclage en remblais routiers servant à la composition des chaussées.
Huiles minérales (tonnes)	3,51 (1,71 en 2018)	2,25 (2,97 en 2018)	9,36 (9,18 en 2018)	Valorisation énergétique ou raffinées pour obtenir une nouvelle huile.
Huiles végétales (tonnes)	0,89 (0,974 en 2018)	0,86 (1,079 en 2018)	1,29 (0,99 en 2018)	Valorisation en biocarburants ou biocombustibles.

	GRIGNAN	VALAURIE	VALREAS	TRAITEMENT
Végétaux (tonnes)	478,32 (496 en 2018)	282,74 (252 en 2018)	1 286,44 (1 488 en 2018)	Compostage
Pneus (tonnes)	Déchets non collectés sur la déchèterie	13,00 (7,58 en 2018)	12,87 (10,68 en 2018)	Fabrication de nouveaux produits (aires de jeux, piste d'athlétisme)
Bois (tonnes)	180,96 (225,2 en 2018)	122,12 (103,5 en 2018)	445,80 (429,7 en 2018)	Fabrication de panneaux de bois aggloméré
Néons, lampes (tonnes)	0,31 (0,24 en 2018)	0 (0,21 en 2018)	0,50 (0,42 en 2018)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs (tonnes)	0,54 (0,30 en 2018)	0,24 (0,22 en 2018)	0,55 (0,58 en 2018)	Valorisation matière
Eco-Mobilier (tonnes) Mise en place octobre 2017	106,30 (benne mise en place en décembre 2018, 1,80 tonne)	69,68 (65,76 en 2018)	229,32 (239,8 en 2018)	Tri par matière et valorisation
Polystyrène (m ³)	256,50 (207 en 2018)	175,50 (133,5 en 2018)	694,50 (706,5 en 2018)	Broyé et compacté, il est recyclé à 100%, réutilisation matière
TOTAL (tonnes) (hors huiles et polystyrène)	1 980,99 (1 921 en 2018)	1 273,61 (1 268 en 2018)	4 990,70 (5 446 en 2018)	
Evolution 2018/2019	+ 3,15%	+ 0,43%	- 8,36%	

DMS (déchets ménagers spéciaux) : liquides corrosifs (acides...), liquides à incinérer (solvants...), solides organiques (peinture, encre, colle, vernis...), produits peu réactifs, produits très réactifs, aérosols, produits à base de mercure, emballages souillés, radiographies...

DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : petits appareils en mélange (micro-onde, grille-pain...), hors froid (four, gazinière...), froid (frigorifère, congélateur...), écrans (télévision, ordinateur...)...

Le quai de transfert

Quai de transfert

Le quai de transfert situé à Valréas a été géré entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018 par le SYPP. Un marché d'exploitation du quai de transfert et de transport des déchets transférés avait été confié à COVED (Roussas).

Suite à la consultation concernant le marché de prestations de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes, Lot 3 : Collecte des OMR, des RSHV, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs avec exploitation du quai de transfert (variante obligatoire) ; après analyse des offres il a été décidé de ne pas retenir l'offre en variante avec l'exploitation du quai de transfert. Le quai de transfert a donc cessé d'être exploité au 31 décembre 2018.

Il a été restitué à la commune de Valréas, propriétaire des lieux.

Communication

Actions de communication

La Communauté de Communes a réalisé diverses actions :

- **Distribution des cahiers de texte** à l'ensemble des élèves des écoles élémentaires du territoire, soit 1 130 élèves.

Le cahier de texte regroupe diverses informations sur le tri et la préservation des ressources naturelles de la planète. Il est agrémenté d'une mascotte « Phoquontri » mise dans de nouvelles situations chaque année. (Opération réalisée avec la société GRAPHOT à Saint Paul Trois Châteaux)

- **Réalisation d'un spectacle scolaire** : En raison des manifestations des « gilets jaunes », le spectacle, destiné aux élèves de grande section de maternelle, n'a pu avoir lieu aux dates prévues initialement (19 et 20 novembre 2018). Les représentations ont été repoussées au mois de mars 2019. 3 représentations du spectacle « Julie et la poubelle enchantée » ont eu lieu les lundi 25 et mardi 26 mars devant 335 élèves et 52 adultes accompagnants.

- **Rédition du planning de collecte des sacs jaunes pour le premier semestre 2019** pour les quatre communes concernées (Grillon, Richerenches, Valréas et Visan). Ce planning est destiné aux particuliers afin de leur indiquer les semaines de collecte sélective.

- **Opérations de distribution du compost** réalisées, en partenariat avec le SYPP, le samedi 16 mars et le samedi 28 septembre sur le quai de transfert à Valréas. 145 véhicules ont été accueillis, ils ont pu bénéficier de compost gratuit provenant du centre ALCYON de Bollène. Au total, quatre bennes de 30 m³ ont été mises à la disposition des usagers.

Données financières

DEPENSES	
<i>Fonctionnement :</i>	
Collecte des ordures ménagères, des recyclables secs hors verre, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs	1 242 350 €
Collecte du verre, lavage des conteneurs	43 307 €
Conteneurisation des ordures ménagères et de la collecte sélective en bacs	63 900 €
SYPP (cotisations, bas de quai des déchèteries, transport, tri et traitement des déchets)	1 394 359 €
Frais de personnel	272 663 €
Formation (habilitation électrique, SST)	301 €
Eau, électricité, téléphone	5 880 €
Fournitures, petits équipements, frais administratifs, assurance, EPI	3 298 €
Entretien bâtiments, équipements	9 144 €
Communication (cahiers de texte, publications, spectacles écoles)	10 247 €
Subvention Ligue contre le cancer	2 700 €
Subvention Coup de Pouce Ressourcerie	14 000 €
Annulation titres exercices antérieurs ; admissions en non-valeur	3 041 €
Charges financières, intérêts	5 177 €
Amortissement	126 412 €
<i>Investissement :</i>	
Emprunt capital (déchèterie Valaurie)	29 409 €
Création des points d'apport volontaire	426 534 €
Travaux déchèteries (Grignan, Valaurie et Valréas)	85 288 €
Amortissement	6 877 €
Résultat de clôture Budget Annexe REOM	4 368 €
TOTAL	3 749 258 €

Rappel dépenses 2018 : 3 129 204 €

RECETTES	
<i>Fonctionnement :</i>	
Retour filières (reprise des matériaux)	378 212 €
Facturation accès déchèteries artisans / commerçants	19 080 €
TEOM	2 962 860 €
Remboursement frais de personnel	321 €
Produits exceptionnels	3 804 €
Amortissement	6 877 €
Résultat de clôture Budget Annexe REOM	126 652 €
<i>Investissement :</i>	
FCTVA	9 661 €
Amortissement	126 412 €
TOTAL	3 633 880 €

Rappel recettes 2018 : 3 559 846 €